MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

15-07-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: YB/ 9236085 / Dossier pédagogique 1168

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : LES MODELES ET LA POSITION AUTOREFERENTIELLE DU THERAPEUTE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 820014U35C1

Etablissement : INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE

AV. REINE ASTRID,22
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

1168 -U-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I

DOCUMENT 8 bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   O Provincial et communal

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   PROVINCE DE NAMUR
   INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
   DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
   Avenue Reine Astrid, 22
   5000 NAMUR
   N° de matricule 9.236.085
   081/ 22.91.75

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 82001 4 U3 4/5 C 1

LES MODELES ET LA POSITION AUTOREFERENCIELLE DU THERAPEUTE.

3. Finalités de l'U.F. :
   Repris en annexe n° ..1.. de ..1.. page

4. Capacités préalables requises :
   Repris en annexe n° ..2.. de ..1.. page

5. Classement de l'U.F.:

   Enseignement supérieur de type court, catégorie : social.

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
   Repris en annexe n° ..3.. de ..1.. page

7. Programme du(des) cours :
   Repris en annexe n° ..4.. de ..1.. page

8. Fixation des capacités terminales :
   Repris en annexe n° ..5.. de ..1.. page

9. Profil du(des) chargé(s) de cours :
   Repris en annexe n° ..6.. de ..1.. page.

10. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre total de périodes
1. Epistémologie et modèle. L'autoréférence dans les sciences et dans son application au travail social et thérapeutique	C.T.	B	8
2. L'autoréférence dans l'approche systémique. Exemples et analyses de situations concrètes	C.T.	B	18
3. Elaboration d'axe personnel d'intervention utilisant les ressources propres	C.T.	B V	24

2. Part d'autonomie

Total des périodes .....50.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : Transmis par le réseau

le 26,5,94 le : .....

Signature du :
Chef d'établissement
Représentant du P.O. subventionné
Décision de la Députation permanente du : le 19-5-94.

Voir la annexe

---

12. Observations du Service d'Inspection (annexe éventuelle)

voir annexe

Date : 01/07/94 Signature :

---

13. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~
Motivation de la décision :

Date : 8 JUIL. 1994 Signature : .....

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

PROVINCE DE NAMUR

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

AVENUE REINE ASTRID, 22 - 5000 NAMUR

Nos réf. : MH/MH/94/3084
Votre correspondant :
C. WANT, Secrétaire
d'Administration.
Téléphone : 081/22.91.75.
Ext. : 232
Fax : 081/73.28.37.

Namur, le 24 mai 1994.

Madame QUITIS
Directrice de l'I.S.P.F.S.E.
Avenue Reine Astrid, 22

5000 NAMUR.

OBJET : Ouverture éventuelle de deux formations :
1. "Les modèles et la position autoréférentielle du thérapeute".
2. "Epreuve Intégrée"

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 19 mai courant, la Députation permanente a marqué un accord de principe quant à l'ouverture des formations citées sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée

AU NOM DE LA DEPUTATION PERMANENTE :
Le Greffier provincial,

Ph. HUGé.

Annexe 1 : Finalités de l'U.F.

- Conformément aux principales finalités de l'Enseignement de Promotion Sociale: (Décret du 16.04.91, article 7 - M.B. du 25.06.91)

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

* * *

Finalités particulières :

- Permettre aux étudiants inscrits dans les formations en systémique et thérapie familiale de compléter leur formation en abordant une problématique spécifique

- Permettre à l'étudiant d'expérimenter sa manière d'être thérapeute en lien avec les modèles acquis dans la formation

- Rendre l'étudiant capable d'utiliser les ressources de son style propre.

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

I. Posséder les capacités permettant de mettre en oeuvre, seul ou en équipe, des approches thérapeutiques de guidance spécifiques relevant des champs sociaux, éducatifs, paramédicaux, ...

II. Pouvoir apporter la preuve d'une post-formation dans le champ de l'approche systémique (par attestations)

III. Etre confronté, dans sa pratique, avec la problématique du thème et être à même de le travailler concrètement.

* * *

- Le point I sera rencontré par la production d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire de plein exercice ou de promotion sociale.

- Le point II, par la réussite de la formation courte "Théorie des systèmes et intervention auprès des familles en difficulté" et/ou "Approche systémique - Institutions et familles en crise" organisées à l'établissement
OU des attestations de réussite de formation suivies à l'extérieur (soumises au Conseil des études)
OU la réussite d'une épreuve d'admission (un travail de trois pages au moins sur un ou plusieurs modèles acquis en formation)

- Le point III, par la production d'une attestation de fonction dans un service ou une institution du secteur.

Annexe 3 : Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Pas de recommandation particulière.

Annexe 4 : Programme de cours.

1. Permettre à l'étudiant d'expérimenter sa manière d'être thérapeute en lien avec les modèles acquis dans la formation :

- Epistémologie et modèle
- Importance de l'autoréférence dans le développement des sciences (MATURANA)
- Son application au travail social et thérapeutique (J. PLUYMACKERS - M. ELKAIM)
- Analyse comparée de la position autoréférencielle et du transfert/contre transfert.
- Nécessité des modèles et singularité du thérapeute
- Décodage à partir de situations concrètes du modèle utilisé et des singularités (style propre)
- Méthodologie :
  A l'aide de simulations, jeux de rôles, vidéo, les stagiaires s'exerceront au rôle de thérapeute. Une lecture systémique analysera le processus thérapeutique que l'étudiant a mené, le jeu qu'il a joué et qui s'est joué avec lui dans son intervention auprès du système. Les références au modèle thérapeutique utilisé seront mises en valeur.

2. Rendre l'étudiant capable d'utiliser les ressources de son style propre :

- Les articulations possibles entre modèles et style propre ; comment l'autoréférence ouvre les possibles
- A l'aide d'actualisations de situations concrètes amenées par les étudiants, chacun aura l'occasion d'utiliser ses ressources propres de thérapeute.
  La singularité de son mode d'intervention, ses résonances et son style seront décodés et lui seront renvoyés.
  Exercices de prise de conscience.

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales.

A l'issue de la formation, l'étudiant doit être capable d'analyser une de ses interventions et d'émettre des hypothèses sur les effets de son "style propre".
Il aura eu l'occasion de comparer les singularités "style propre, différent" et il sera capable de les intégrer suivant les interventions ou actions thérapeutiques qu'il a à mener.

Chaque étudiant présentera un travail écrit reprenant la présentation d'une intervention thérapeutique et l'analyse du "style propre" utilisé.

Annexe 6 : Profil des chargés de cours.

Les chargés de cours seront des enseignants.

1168 U Les modèles et la position autoréférentielle du thérapeute.

introduit par.

l'Institut supérieur provincial de formation socio-éducative de Namur (923688)

Remarque

Il convient dans le document à lire de préciser le "code U" → dans le cas présent CT "B"

D. Vielvoye

01/07/99